

Nombre de
Membres

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 19

Contre : 1

Date de la convocation : 27 mars 2024

Séance du 02 avril 2024

Délibération 2024 – 04-02 - 02

L'an deux mil vingt-quatre le 2 Avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
GIVORD Jean-Louis	LAURENT Michèle	GABILLET Guy
PERROUD Marie-Françoise	DUMARAIS Serge	TRONCY René
TRESSELT Nadine	YUKSEL Ufuk	NIZET Cécile
GREGOIRE Cédric	LEQUEUX Sébastien	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Catherine MIGNOT, Karine THIBERT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Vote du budget annexe camping 2024

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Vote du budget annexe camping 2024

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et R 2312-1

Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Le budget est soumis au vote de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte le budget Annexe CAMPING 2024 tel que présenté ci-dessous

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	131 773.00 €	188 858.76 €	320 631.76 €
RECETTES	320 631.76 €		320 631.76 €

Section de Fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	165 639.73 €		165 639.73 €
RECETTES	165 639.73 €		165 639.73 €

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 08 AVR. 2024*

**19 voix Pour – 1 voix Contre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240402-20240402-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024





Note de présentation brève et synthétique BUDGET ANNEXE CAMPING 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) : <https://www.vonnas.com>

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Contexte et orientations 2024	2
3. Section de fonctionnement	3
Les dépenses de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	4
4. Section d'investissement	4
Les dépenses d'investissement	4
Les recettes d'investissement	5

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240402-20240402-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Contexte et orientations 2024

Le Camping Municipal « Le Renom » de Vonnas dispose de 80 emplacements, 3 mobil homes et de 2 roulottes, pour les activités touristiques.

Pour l'année 2024, la principale source de financement sont les revenus de la location des emplacements, des mobil homes et des roulottes.

Le Budget du camping « le Renom » pour l'exercice 2024 est voté en équilibre :

- Pour la section de fonctionnement :
- Pour la section d'investissement :

Important : Au cours des 4 dernières années, nous n'avons pu réaliser quasiment aucun investissement pour le camping. Nous devons absolument résorber un déficit cumulé de plus de 500 000€. L'année 2023 a vu la concrétisation de ces efforts avec un retour à l'équilibre.

Le personnel du camping se compose

- Un agent gestionnaire à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire
- Un agent ~~gestionnaire adjoint à temps complet~~, soit 35 heures hebdomadaire (gestion du snack bar et remplacement du gestionnaire principal)
- Des agents saisonniers à temps non complet

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du camping. Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 165 639.73 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts.

Dépenses			Recettes		
Chap		BP 2024	Chap		BP 2024
011	Charges à caractère général	72 750,00	70	Produits des services	95 639,73
012	Charges du personnel	70 000,00	75	Prise en charge par Budget Principal	70 000,00
65	Autres charges gestion courante	440,00			
66	Charges financières	1 007,00			
023	Vir.à la section investissement	21 442,73			
	Dépenses Totales	165 639,73		Recettes Totales	165 639,73

- Charges à caractère général (72 750.00 €)

Les charges à caractère général sont composées des dépenses liées au fonctionnement du camping : consommation d'énergie, fournitures d'entretien, réparation et entretien, maintenance et autres prestations de services.

- Charges de personnel (70 000.00 €)

Le niveau prévisionnel de la masse salariale s'élève à 70 000.00 € au BP 2024, il est identique à la prévision du BP 2023

- Autres charges de gestion courante (440.00 €)

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » intègre les droits reversés à la SACEM pour les animations musicales.

- Charges financières (1 007.00 €)

Les frais d'intérêts sur les emprunts en cours continuent de diminuer. Il ne reste qu'un emprunt qui se sera soldé en 2025.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies par le Camping

- Produits des services et ventes diverses (95 639.73 €)

Ce chapitre comprend les recettes des locations de terrains et de locatifs, ainsi que les recettes du snack.

- Prise en charge par le budget Principal (70 000.00 €)

Le montant de la prise en charge est calculé en fonction de montants prévisionnels.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2024 s'équilibre en investissement à hauteur de 320 631.76 €.

Dépenses			Recettes		
Chap		BP 2024	Chap		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	30 000,00	1068	Excédents fonctionnement	182 657,03
21	Immobilisations corporelles	80 000,00	021	Vir.de sect. fonctionnement	21 442,73
16	Emprunts	15 241,00	16	Emprunts	110 000,00
001	Solde exécution	188 858,76	040-23	Intégration de travaux	6 532,00
040-21	Intégration de travaux	6 532,00			
	Dépenses Totales	320 631,76		Recettes Totales	320 631,76

Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

- Emprunt et dettes assimilées (15 241.00 €)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 15 241.00.

L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 30 976.11€

L'année 2024 sera une année de transition pour le camping. En vue de l'évolution donnée, et afin de pouvoir assurer des investissements, nous avons provisionné une somme de 110 000€ divisé comme suit :

- Etudes (30 000.00 €)

Ces crédits sont dédiés aux études et frais de publicité liés au développement du camping

- Immobilisations corporelles (80 000.00 €)

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240402-20240402-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement (182 657.03€)

L'intégration de l'excédent de fonctionnement 2023 en investissement permet de réduire considérablement le déficit d'investissement (188 858.76€)

- Ecritures d'ordre (6 532.00 €)

Le chapitre 040 comptabilise l'intégration de travaux (pour la terrasse) dans l'inventaire du camping.

Les écritures d'ordre ne génèrent pas de flux financier.

A Vonnas, le 2 avril 2024

Le Maire, Alain GIVORD



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240402-20240402-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

